

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DRUYES LES BELLES FONTAINES

Date de convocation : 30 janvier 2023

Séance du 08 Février 2023

L'An Deux Mil Vingt Trois, le 08 Février à 20 h 00
Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, Mr Jean-Michel RIGAULT, étaient présents : Mr PATUREAU Daniel, 1^{er} Adjoint, Mme GERVILLE REACHE Danièle, Mr BIGE Arnaud, Mme BIGE Sarah, Mr CINTRACT Michel, Mme CASTRO Béatrice, Mr GAUTHIER Baptiste, Mme MORIN Isabelle, Mr PLAGNE André et Mr SIGORINI Philippe

Présente également : Mme CAPOCCI Evelyne, secrétaire de mairie
Mr SIGORINI Philippe a été désigné secrétaire de séance.

I – Approbation du compte rendu de la séance du 09 janvier 2023 :

Approuvé, les conseillers le signent.

II – Point financier :

La situation de la trésorerie au 07 février n'appelle pas de commentaires particuliers. Le détail des dépenses et des recettes prévues pour le mois de février est fourni aux conseillers : les charges prévisionnelles s'élèvent à 22 260 € et les recettes prévisionnelles à 18 153 €, soit une trésorerie prévisionnelle fin février s'élevant à 21 991 €, tenant compte de la trésorerie au 7 février d'un montant de 26 098 €.

III – Prêt travaux :

Suite au conseil du mois de janvier, deux autres banques ont répondu pour proposer des offres de prêt. Les taux pour une échéance annuelle avec une échéance avancée à mai 2023 sont pour la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté de 3.75 %, ou pour février 2024 à 3.75 % également sauf que l'écart intérêts est d'environ 5000 €. Les autres banques : Crédit Agricole et Caisse d'Epargne n'offrent pas cette possibilité et les taux varient de 3.83 à 4.01 %. La Banque Populaire reste la moins disante, le conseil à l'unanimité la retient et charge le maire de contracter l'emprunt.

IV – Demandes de subventions :

- a) Le maire présente une demande de subvention de l'école de Saint Fargeau pour une enfant scolarisée en classe ULIS pour une participation à la classe de neige d'un montant de 340 €, le conseil accepte et charge le maire de procéder au mandatement de cette subvention.
- b) Le maire présente les demandes de subvention de : Prévention Routière Yonne, ADIL, PEP CBFC, les Restaurants du Cœur, Association des Maires Ruraux de l'Yonne, Activ Una Puisaye-Forterre et du Collectif Ukraine Puisaye-Forterre, le conseil municipal à l'unanimité refuse de subventionner ces associations tout en reconnaissant leur utilité.

V – Cotisations Labels : Cités de Caractère de Bourgogne Franche-Comté, Station Verte et adhésion Association des Maires de France

Le maire informe le conseil qu'il a reçu le renouvellement des cotisations pour :

- Cité des Caractère de Bourgogne Franche-Comté pour un montant de 489.60 €
- Station Verte pour un montant de 870 €
- Association des Maires de France pour 87 €

Le conseil municipal renouvelle les adhésions pour l'année 2023. En ce qui concerne celui de Station Verte, et en raison de son coût annuel (presque le double de celui des Cités de Caractère), le maintien ou non de l'adhésion sera revu en fin d'année. Le maire rappelle que d'être reconnu par Station Verte permet aux touristes et notamment aux camping-caristes d'être informés sur notre commune.

VI – Syndicat Départemental des Energies de l'Yonne : maintenance préventive 2023

Le maire informe le conseil qu'un nouveau Marché d'Eclairage Public a été engagé par le SDEY à compter de 2023, les conditions diffèrent pour les communes ainsi que le coût plus élevé. En ce qui concerne notre commune, le nombre de visites maximum est fixé à 4 contre 6 précédemment pour un coût de 2 422 € annuel contre 1 842 € en 2022 soit environ 600 € de plus. Le conseil municipal retient 4 visites par an et charge le maire de signer la convention relative pour la maintenance.

VII – ONF : remboursement prêt Fond Forestier National

Le maire rappelle aux conseillers que l'ONF avait accepté le report du remboursement du prêt FFN de 2022 sur l'année 2023, le montant arrive à échéance pour 12 856.00 € soit 50 % de la vente des bois de 2021. Ce montant sera inscrit au budget et mandaté à l'ONF.

VIII – Achat tracteur

Le maire informe le conseil que la location avec option d'achat du tracteur arrive à terme au 23 avril 2023 pour un montant de 417.60 € T.T.C. Le conseil municipal accepte l'achat de ce véhicule et charge le maire d'effectuer les démarches nécessaires et signer tous documents relatifs à cette affaire.

IX – Travaux

- Salle des Fêtes : l'entreprise en charge de l'étude géotechnique doit effectuer sa mission le jeudi 9 février, ce n'est qu'après avoir le rapport que les appels d'offre pourront être lancés pour la réalisation des travaux.
- Place de la Mairie : le maire a reçu un courrier de Monsieur Bodo du CAUE qui précise qu'après avoir sollicité la Région pour une subvention sur le dispositif de renaturation, bien que la Région soit obligée de geler certains dispositifs pour raisons budgétaires, notre projet pourrait être éligible en l'adaptant sur une palette plus compatible avec la biodiversité courante et divers aménagements. Le conseil municipal autorise le maire à déposer une demande auprès du conseil régional en tenant compte des rectifications qui seront apportées.

X – Auberge des Sources

Le maire informe le conseil municipal qu'un compromis de vente a été signé avec Madame Darenne, gérante de SCI St Gervais et l'EPF. Une commission de l'EPF se réunira le 22 février pour acter l'achat. Si la réponse est positive, la commune pourra prendre possession des lieux courant mars et lancer les appels à candidature.

VII – Affaires diverses

- a) Le maire rend compte de la visite de Monsieur Boisorieux de la Police de l'Eau concernant le problème récurrent de déchets qui sont dans une carrière route d'Andryes. Après avoir pris attache avec le Syndicat Mixte Yonne Beuvron (SMYB), il est du devoir de la police du maire d'établir un procès-verbal au contrevenant qui sera transmis à Monsieur le Procureur de la République.

- b) L'Office de Tourisme de Puisaye-Forterre a transmis une demande de renseignements concernant l'utilisation du classeur de randonnées consulté par les touristes en été. Il est difficile de répondre actuellement.
- c) En ce qui concerne « Le Village Préféré des Français », Mesdames Danièle Gerville Réache et Isabelle Morin se sont rendues à l'Office de Tourisme pour obtenir des aides à la préparation de cet événement. L'Office de Tourisme propose d'établir un sponsoring (carnet d'adresses très important au niveau national, régional, départemental et loueurs de gîtes) pour un montant de 2 000 € et de réaliser un film pour les réseaux sociaux pour 150 €. Le conseil municipal accepte et charge le maire de passer commande. Le Drogien sera distribué le 17 février, il est demandé aux habitants de voter massivement à compter du 20 février pour que Druyes devienne le « Village Préféré des Français ».
- d) L'application Legend'R prend forme, une nouvelle réunion est prévue en février pour peaufiner les textes, deux mois de test seront nécessaires avant l'application définitive, donc pour l'été.
- e) Monsieur Daniel Patureau s'est rendu à la guinguette pour l'installation des nouveaux gérants, un plombier a été appelé pour modifier l'arrivée d'eau.
- f) L'ouverture de la guinguette est prévue le 2 Mars.

Prochain conseil le lundi 6 mars 2023 à 20 h 00